

Carcassonne le 14 mars 2018

Le Président du Conseil départemental

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction du Développement, de l'Environnement
et des Territoires

Service Aménagement
Suivi Administratif : Mireille BARTHES -
Béatrice BOTTOSSO
Tél : 04.68.11.63.70. / 04.68.11.31.41.
mireille.barthes@aude.fr
beatrice.bottosso@aude.fr

à

Monsieur le Président
PETR du PAYS LAURAGAIS
3 Chemin de l'Obélisque
11320 MONTFERRAND

Objet : Avis PPA – révision du SCOT du PAYS LAURAGAIS

Vos réf. : Votre courrier du 21 décembre 2017

Pièce jointe :

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le 21 décembre dernier, pour avis, le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais et vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Conseil départemental appelle les remarques suivantes notamment :

✓ **Au titre du Domaine Public Routier Départemental (Division Territoriale du Lauragais) :**

PADD, orientations d'aménagement, zonage :

Objectifs du PADD :

Axe 1 : Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, mieux gérer les ressources et prévenir les risques

Pas d'observation

Axe 2 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

Pas d'observation

Axe 3 : Assurer un équilibre en l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population

Le SCOT fixe une politique d'urbanisation sur l'ensemble du Pays Lauragais. Il est souhaitable que cette politique prenne en compte dans sa mise en application, le dimensionnement des voies de desserte existante en milieu rural. Ceci afin de préserver un flux de circulation adapté au gabarit des Routes Départementales (RD de 3^{ème} catégorie).

Axe 4 : Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT

Notamment par l'amélioration des axes interdépartementaux. Sont concernées les RD624, 623 et 4.

Hormis des travaux d'entretien (reprise des bandes de roulement), il n'y a aucun grand projet d'amélioration programmé par le Département de l'Aude sur ces 3 axes.

Les prescriptions particulières.

R.A.S.

✓ **Au titre des Espaces Naturels et Sensibles :**

Diagnostic et état initial de l'environnement : pour la partie ENS en page 43, il est nécessaire de mettre à jour certains chiffres :

- à noter que l'inventaire des sites naturalistes audois concerne bien 219 sites mais sur 254 000 ha et 40 % du département, et que le Département est propriétaire de 17 sites naturels soit 1900 hectares
- sur le périmètre du SCOT, le Département possède trois groupes de parcelles autour du bassin de la Ganguise soit 6 hectares.

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support CD et/ou papier, un exemplaire de vos documents d'urbanisme dès qu'ils seront opposables.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice



Catherine LUCIANI